

ROYBON | Au titre de la loi sur l'eau, la commission d'enquête vient de rendre son rapport

Un avis défavorable pour le projet de Center Parcs

Le rapport de la commission d'enquête est accablant. Sa conclusion est claire : au titre de la loi sur l'eau, elle donne à l'unanimité un avis (consultatif) défavorable au projet de Center Parcs à Roybon.

Pour rappel, l'enquête publique avait été lancée entre le 14 avril et le 28 mai dernier. Elle avait été portée par trois commissaires enquêteurs. Deux réunions publiques ont été organisées (la dernière a réuni près de 400 personnes), 727 observations ont été recueillies. Dont 60 % défavorables au projet...

12 points négatifs

Dans le projet de Center Parcs, l'eau est un sujet sensible. Le terrain qui devrait accueillir le complexe touristique est situé au-dessus d'une grande nappe phréatique, à proximité de deux cours d'eau et compte 173 hectares de zones humides. Pour compléter le tableau, 880 m³ d'eau potable par jour seraient nécessaires au fonctionnement du Center Parcs.

La commission d'enquête motive son choix en exposant douze raisons, "sachant que certaines d'entre elles justifieraient, à elles seules, un avis défavorable", note les enquêteurs. "La commission tient à préciser qu'elle est parfaitement consciente des atouts économiques et sociaux d'un tel projet pour le territoire concerné, ainsi que des attentes qu'ils suscitent [...] Toutefois, la multitude d'incertitudes, d'incohérences, voire d'incor-

rections, que comporte le dossier d'enquête au titre de la loi sur l'eau, confère un caractère rédhibitoire au projet en l'état." Parmi les raisons évoquées, la commission souligne l'impact du projet sur les zones humides, le sous-dimensionnement d'aménagements hydrauliques qui pourrait créer des risques de crues ou encore un recensement faune et flore du site incomplet.

Malgré tout, partisans et opposants le rappellent (lire ci-contre) : la commission d'enquête donne simplement un avis consultatif... La décision appartient maintenant au préfet de l'Isère. Lui seul peut autoriser ou non la poursuite du projet.

Karine BONNET

L'INFO EN +

LE PROJET

Le Center Parcs des Chambaran est en projet depuis 2007. Le groupe Pierre et Vacances envisage de créer un complexe touristique sur 202 hectares dans le bois des Avenières, sur les hauteurs du village de Roybon. 1 011 cottages (petites maisons) sont prévus. La capacité totale est de 5 628 personnes. Un espace commun, l'Aquamundo, propose des activités sportives et ludiques autour d'une piscine. Des autorisations ont déjà été données pour le défrichage et le permis de construire.



Le terrain choisi pour le projet de Center Parcs à Roybon est situé sur des zones humides. Photo Le DL/Archives

Les réactions

→ **Serge Perraud, maire de Roybon**

«C'est une mauvaise nouvelle pour nous. On pensait que l'avis rendu serait favorable, avec des réserves... Pour autant ça n'est pas fini. La société Pierre et Vacances ne va pas abandonner le dossier, c'est absolument certain. Le projet est beau, il va permettre de revaloriser le secteur des Chambaran. L'avis du commissaire-enquêteur ne stoppe pas le cheminement du dossier. La prochaine étape, c'est le Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). Il s'agit d'une commission, présidée par le préfet et réunissant des représentants de l'État, des collectivités loca-

les, des membres d'associations environnementales et des experts. Cette commission va devoir elle aussi émettre un avis consultatif. Elle se réunira en septembre.»

→ **Christian Luciani, président de l'association Vivre en Chambaran**

«Je pense que le président de la commission avait des idées très arrêtées dès le début de l'enquête. Les réunions publiques, c'était du théâtre ! Je suis très étonné par les 12 points négatifs, le rapport est très défavorable. On n'a pas dit notre dernier mot.»

→ **Stéphane Perron, président de l'association Pour les Chambaran sans Center Parcs**
«On se réjouit de cet avis.

Mais ce n'est pas un scoop pour nous, le rapport reprend les griefs qu'on avait portés. Plus largement, le rapport montre qu'on ne peut pas créer des emplois à n'importe quel prix. Les projets doivent s'adapter à la nécessité de protéger l'environnement.»

→ **Europe Écologie – Les Verts de l'Isère (dans un communiqué)**

«Aujourd'hui, nous sommes particulièrement satisfaits du rapport qui démonte point par point le bien-fondé de ce projet au regard de la loi sur l'eau. Nous demandons maintenant au préfet de l'Isère de respecter cet avis et donc de ne pas déclarer l'utilité publique de ce projet.»

Marie ROSTANG et K.B.